



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 25/06/2020

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT
M. JOUVE

Mme GIGUET

Secrétaire : Mme BONNET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. DEJOU (FO)
M. BRUN (CGT)
M. TEUILLIERAS (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. GALLOT (Solidaires)

Ce premier CTL post confinement pour lequel nous étions convoqués en audio conférence a finalement eu lieu en présentiel.

Nous avons demandé une telle participation par mail à Mme GOUBERT mais nous n'avons reçu aucune réponse de sa part. Dès lors, nous nous sommes rendus directement sur place et là, devant le fait accompli (et ravie de nous voir), elle a accepté d'ouvrir la salle du 3ème étage.

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire de l'intersyndicale suivante :

« Madame la Présidente,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour le premier CTL de l'ère post-confinement. Il nous semble d'ores et déjà nécessaire de tirer les premiers enseignements de cette crise sanitaire même si celle-ci est encore probablement loin d'être terminée.

Notre attachement au dialogue social n'est pas un vain mot et pour vous Madame la Directrice ?

Que devons nous penser de votre refus de convoquer en urgence le CTL demandé par les organisations syndicales le 16 mai, de voir que les documents de travail transmis à l'appui du CTL ne sont que copie de ceux transmis en CHS-CT, de voir le temps qu'il vous faut pour ne pas répondre à notre demande d'un CTL en présentiel.

Or, si un temps on nous a expliqué que le « monde d'après » ne ressemblerait en rien à celui d'avant, nous avons la désagréable impression qu'à la DGFIP, le monde d'après pourrait furieusement ressembler à celui d'avant. Ainsi, les projets, dont le Nouveau Réseau de Proximité, n'ont pas été affectés par le Covid et semblent aussi virulents qu'auparavant si ce n'est plus. Pourtant, si nous vous avons demandé la convocation d'un CTL en urgence, c'était notamment pour évoquer ce projet de NRP, pour lequel à la lumière de ce qui s'est passé ces trois derniers mois, il y a, à notre sens, tout lieu de l'abandonner.

Durant cette crise sanitaire, nous avons pu constater que les petites structures ont été plus agiles et plus réactives que les grandes qui, elles, ont pâti des problèmes des grandes métropoles (transports en commun) et d'une trop grande spécialisation des tâches. La DGFIP a tenu sa place et joué son rôle dans cette crise inédite, c'est un fait et nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement. Mais, si elle a pu le faire, c'est grâce à l'étendue de son réseau de proximité qui a constitué une force et non une fragilité : équipes resserrées, plus grande polyvalence et, donc, management facilité. Certains gros postes se sont en effet trouvés en difficulté du fait d'une trop grande division du travail, rendant peu efficaces voire inopérantes les tentatives de remplacement des agents absents, malgré le volontariat de nombreux agents. De plus, le risque de propagation du virus est facilité quand on dispose de très peu de structures, comme ce sera le cas si le NRP est appliqué. Pour nous, cette crise n'a fait que confirmer l'inadaptation de ce que vous appelez le Nouveau Réseau de Proximité puisque c'est exactement l'inverse qui a fait notre réactivité. En clair, il nous paraît urgent de tirer les conséquences de ce constat, et d'abandonner ce projet. Nous regrettons de vous entendre dire votre souhait de le maintenir.

De plus, il paraît irrespectueux vis à vis des collègues concernés et irresponsable de vouloir maintenir le calendrier tout en refusant de préparer l'organisation future et la mise en place d'un premier SGC dans le Cantal alors que vous prévoyez les fermetures des trésoreries de Mauriac, Riom, Saignes et St Martin Valmeroux dans 6 mois seulement. Il est tout aussi irrespectueux de répondre aux collègues qui se questionnent sur leur devenir en pleine période de mutation que nous sommes en 2020 et qu'il faut attendre le mouvement local de 2021 !

Tout ceci est un mauvais signal adressé aux agents de la DDFiP du Cantal. C'est aussi faire preuve d'un profond mépris à l'égard des agents qui se sont mobilisés par la grève et les manifestations pour le retrait pur et simple d'un chantier dont le seul but est la destruction du service public des Finances. Il en existe malheureusement d'autres, notamment liés à l'opacité des décisions que vous prenez. Vous avez ainsi convenu d'appliquer à la lettre la réforme de la fonction publique et entre autre l'abandon des CAPL. Vous considérez désormais que vous n'avez pas à communiquer d'information aux représentants du personnel lors des mouvements locaux de mutation. Même approche, concernant la prime Covid, où ni les organisations syndicales, ni même les responsables de structure ne sont avertis sur les bénéficiaires (catégorie d'agents, nombre par structure, nombre par grade) de cette prime.

Nous vous avons rappelé le rôle essentiel des CHS-CT alors que leur suppression est programmée.

Ce mutisme et cette opacité entretiennent forcément la suspicion, et il est de plus en plus fréquent d'entendre nos collègues parler de « fait du principe », « tête du client »

...

Nous souhaitons vous alerter sur l'ambiance dans les services qui se dégrade, et votre méthode y contribue, ce constat émane de tous les grades. Autres facteurs de tensions dans les services : l'ordonnance relative à la retenue des jours RTT et de congés ainsi que l'information donnée aux agents que les jours de report de congés 2019 non pris au 2 mai seraient perdus, contredisant ce que vous nous aviez indiqué en avril dernier. La liste pourrait être encore plus longue, c'est pourquoi nous vous demandons de prendre en compte ce malaise et de veiller à plus de transparence.

Les OS ne s'associeront pas de quelques façons que ce soit ni à la destruction de la DGFIP ni au recul ou à la perte des droits et garanties des agents.

Le dialogue social n'a de sens que s'il fait aboutir les revendications des agents en toute transparence et dans le respect des instances et des élus. »

En réponse à notre déclaration, Mme GOUBERT prend note de nos revendications réaffirmées mais considère qu'elle a assuré la continuité sociale depuis son arrivée via des audios avec les différents chefs de service et les syndicats, une visite de tous les sites et de plusieurs CHS.

1) Le point sur le plan de reprise d'activité :

Seul point à l'ordre du jour en dépit de nos demandes, Mme la Directrice est revenue sur ce PRA. Des efforts ont été faits sur le nettoyage des locaux via notamment une demande en ce sens auprès de la société ONET. Pour elle, tout a bien fonctionné car elle n'a eu aucun retour du réseau l'informant de manquements. De plus, elle se satisfait de l'absence de files d'attentes devant nos différents locaux et de voir le nombre élevé de réponses téléphoniques effectués par nos collègues des SIP durant la campagne de déclaration.

Ce à quoi nous répondons que cela semble logique vu que les services étaient fermés (CQFD).

A ce jour l'activité dans les différentes structures a repris quasiment normalement à l'exception de certains services comme ceux liés au contrôle fiscal et à l'audit.

En ce qui concerne l'accueil au public, celui-ci se fait par étape via la création de 3 groupes.

Le groupe 1 (SPFE, CDIF, Trésoreries de Vic sur Cère, Massiac, Paierie Départementale, Chaudes-Aigues, Saint-Martin et Riom-Saignes) est ouvert depuis le 18/06 ;

Le groupe 2 (SIP-SIE, Trésoreries de Mauriac et Saint-Flour, Maurs, Murat, Aurillac) ouvert dès ce jour voir lundi prochain ;

Le groupe 3 (bâtiment Q d'Aurillac et Aurillac Banlieue) ouverture au 01/07.

Pour l'ensemble des groupes, les ouvertures se font par demi-journée le matin (entre 2 et 5 par semaine suivant les structures).

La Direction n'apporte pas de vision claire sur cet accueil aux usagers ni sur la durée de ces mesures « provisoires ».

2) Questions diverses :

- Sur le nouveau réseau de proximité (NRP): Mme GOUBERT ne veut pas communiquer sauf à nous dire qu'à ce jour le calendrier n'a pas vocation à être remis en cause. Sur ce sujet un groupe de travail national aura lieu le 26/06 et elle attend le feu vert du directeur général.

Elle nous indique tout de même qu'au niveau local des groupes de travail dans les services concernés seront créés. Ils porteront notamment sur la configuration des locaux ou le partage des tâches. Les conclusions de ces groupes seront visibles sur le site intranet....un moyen comme un autre pour faire croire que ce projet aurait l'aval des agents...

- Sur la prime COVID, la Direction ne veut toujours pas communiquer. Il faut avoir été un agent ou un cadre qui s'est particulièrement distingué ayant eu un sens du

collectif exacerbé et un investissement humain et professionnel important tant en présentiel qu'en télétravail.

Cette absence de dialogue provoque du ressentiment chez nos collègues et les rumeurs (fondées ?) portant sur le fait que pour avoir cette prime il fallait être au(x) bon(s) étage(s) du (des) bon(s) bâtiment(s) pour en bénéficier ne font qu'accentuer cet état général.

- A la question sur la perte des reports de congés 2019 non encore pris, la Direction nous informe qu'elle est en attente d'informations de la Direction nationale.

- Pour les indemnités de repas et concernant les collègues ne disposant pas de restaurant administratif, nous avons rappelé à la Direction que selon les documents encore en ligne sur Ulysse la prise en charge des frais de repas des personnels mobilisés dans le cadre des plans de continuité de l'activité est toujours possible jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire soit le 10 juillet. Pour cela il faut demander l'abandon sur cette même période des tickets restaurants.

Cependant la Direction nous informe de l'existence d'une FAQ arrêtant cette mesure au 11/05. Nous sommes surpris de voir que cette note vienne contredire les informations en ligne : s'agit-il d'une FAKE et non d'une FAQ ?



Sur ce sujet nous allons interroger notre syndicat national.

- Concernant le numéraire, les particuliers pourront au 01/08 payer leurs produits fiscaux ou communaux dans les bureaux de tabac labellisés afin de sortir le numéraire des postes. Cependant Mme la Directrice nous signale que nous pourrions pour le moment accepter de tels paiements dans les caisses de nos Centres des finances.

- Enfin, pour l'utilisation de la Clim et des ventilateurs la Direction n'a donné à ce jour aucune directive afin d'en interdire l'utilisation.

En conclusion, les craintes énoncées en déclaration liminaire ne sont toujours pas levées à l'issue de ce CTL.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à	, le	signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt